



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 / 5 / 02 / 20 / 23

Dossier complet le : 1 / 5 / 03 / 20 / 23

N° d'enregistrement : 2023-6769

1 Intitulé du projet

Port Luneau : Le Loir en Coeur de Ville - Aménagement et requalification du site (La Flèche, département de la Sarthe, 72)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Ville de la Flèche

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 7 2 0 1 5 4 0 0 0 0 1 0

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Grelet-Certenais

Nadine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10.	Reprofilage de berges déjà artificialisées par une reprise des têtes de perré sur 310 ml

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement et de requalification du site de Port Luneau consiste :

- A réorganiser les éléments du site de Port Luneau : déplacement du monument de commémoration, déplacement de la sculpture Léo Delibes, aménagement d'une terrasse pour le Café de la Promenade, suppression des WC publics en front de Loir, réorganisation des places de stationnement (diminution du nombre de places et suppression complète du stationnement sur les berges) et pacification de la circulation.
- A renaturer le site : maîtrise de l'éclairage public (horaires, type de luminaires, etc.), poses de nichoirs (moineau domestique, oiseaux cavernicoles), pose de gîtes à chauves-souris, mise en place d'une gestion différenciée, abattage des arbres présentant un mauvais état sanitaire (15 unités), plantation d'arbres d'avenir en remplacement et en complément des existants (35 unités plantés).
- A reprofiler les berges du Loir : Le projet prévoit, entre autres, le reprofilage des berges déjà artificialisées par une reprise des têtes de perré sur 310 ml au total : séquence 1 : 85 ml traité en "balcon" sur le Loir avec l'arasement du muret / transition séquence 1 et séquence 2 : 118 ml de berge reprofilée avec une gradine, le prolongement du perré en pavés en pente douce, la modification du profil de la cale de mise à l'eau / séquence 3 : 107 ml traité en rechargement moyen de 30 cm avec création d'une gradine filante. Le projet prévoit des travaux de réfections des maçonneries existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le site de Port Luneau constitue un très vaste espace idéalement implanté entre le centre-ville et Le Loir. Cependant, les aménagements actuels ne correspondent plus aux attentes : patrimoine non mis en valeur, voiture occupant trop largement l'espace, langage très routier ne correspondant guère aux usages de promenade piétonnière et de relation à la nature. De plus, le site de Port Luneau ne valorise pas l'image et l'usage d'une des principales "porte d'entrée" du cœur de ville et passe presque inaperçu dans ce "corridor routier".

Le projet ambitionne de révéler le site par une intervention sobre et de qualité :

- Créer une grande promenade large et confortable sur les berges (en lieu et place du stationnement) et renouer le contact avec l'eau, témoin de l'histoire et de la géographie de la ville,
- Révéler une situation privilégiée, entre la rivière du Loir et un centre-ville historique animé par la création d'une grande place au centre du site de Port Luneau,
- Développer les continuités douces en s'appuyant sur les circuits cycles existants et les parcours de découverte de la ville. Simplifier le système de circulation et la desserte des stationnements repositionné au plus proche des commerces,
- Prolonger la trame paysagère depuis les berges du Loir vers le centre-ville en bénéficiant de la forte présence du végétal des bords du Loir et opérant une désartificialisation du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le traitement des berges :

- En amont du chantier : travaux de protection des arbres existants et de la lisière du Loir / dépose des revêtements en pavés (pour réemploi) et des pierres des têtes de murs (pour réemploi) / terrassement fin en déblais/remblais au pied des arbres existants et terrassement fin des berges pour favoriser la biodiversité et le contact avec Le Loir.
- Création de revêtements, en béton beige, facilitant les cheminements doux piétons et cycles, végétalisation des pieds d'arbres et en limite de la RD pour mettre à distance les véhicules et déminéraliser le site. Réfection des maçonneries existantes formant soutènement. Relocalisation des sanitaires, actuellement situés en bord du Loir, à proximité du centre-ville pour ouvrir les vues vers la rivière. => Planning prévisionnel : mai 2024 à mai 2025.

La RD 323 : réfection de la route départementale / réalisation de traversées piétonnes sécurisées et généreuses (en résine et béton beige) / intégration de part et d'autre de la RD de pistes cyclables bidirectionnelles surélevées en béton balayé. => Planning prévisionnel : mai 2024 à mai 2025.

Front bâti de Port Luneau (partie nord) :

- En amont du chantier : travaux de protection des arbres existants.
- Maintien d'une capacité de stationnement importante au plus près des commerces / création de cheminements doux et sécurisés / réalisation d'une place centrale, un trait d'union entre les berges et le centre-ville, en béton beige qui accueillera le marché / réorganisation du square Léo Délibes en stabilisé renforcé (aspect plus rustique). Des pavés à joints engazonnés et plantés permettront une transition douce entre les surfaces minérales et les massifs. Création de massifs arbustifs denses en pied d'arbres existants et en pied de façades pour désimpermeabiliser le site et étirer la trame verte vers le centre-ville. => Planning prévisionnel : mai 2024 à mai 2025

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après la phase de travaux, le site Port Luneau retrouvera son rôle d'entrée de ville notamment en ouvrant les vues vers le Loir et permettra au public un contact privilégié avec l'eau.

Les conditions d'accès au site seront améliorées pour l'ensemble des usagers :

- un axe routier conservé mais apaisé,
- une place dédiée aux modes doux confortée et sécurisée : création de bandes cyclables, création d'une grande promenade sur les berges du Loir et une place centrale en connexion avec le centre-ville pouvant accueillir des événements...

Les qualités paysagères du site seront également améliorées et le patrimoine végétal existant valorisé grâce notamment à la déminéralisation du site : plantation de massifs arbustifs et vivaces aux pieds des arbres existants, surfaces en pavés à joints engazonnés...

Le reprofilage en pente douce d'une partie des berges favorisera l'expression d'herbiers aquatiques. L'entretien des aménagements s'effectuera par une gestion différenciée des espaces végétalisés et des berges. La désimpermeabilisation et la végétalisation de Port Luneau entend, à long terme, favoriser le développement d'une biodiversité sur l'ensemble du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le reprofilage des berges est soumis à la rubrique 3.1.2.0 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques => Les travaux sont soumis à une procédure d'autorisation environnementale, la longueur des aménagement étant supérieure à 100 mètres linéaires.

La DDT de la Sarthe a été consultée à ce sujet le 31/05/2022 (avec réponse de la DDT le 23/06/2022). De même lors d'échanges avec la DDT le 05/10/2022 et le 05/12/2022 le projet a évolué de façon importante sur les berges du Loir afin de limiter l'impact (traitement de berge, déblais/remblais) et être en conformité avec le PPRI.

Le reprofilage des berges figure également sur la liste nationale de l'article R. 414-19 du Code de l'environnement (point n°3 : IOTA soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-3 et mentionnés dans le tableau annexé à l'article R. 214-1)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du site de Port Luneau : Longueur de la séquence 1 : Longueur de la séquence 2 : Longueur de la séquence 3 :	19 335 m ² 85 mètres linéaires 118 mètres linéaires 107 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Port Luneau

Localité : La Flèche

Code postal : 7 2 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : - 0 ° 0 7 ' 6 6 " N Lat. : 4 7 ° 6 9 ' 7 8 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : - 0 ° 0 7 ' 9 2 " N Lat. : 4 7 ° 6 9 ' 7 7 " _____

Point de d'arrivée : Long. : - 0 ° 0 7 ' 5 0 " N Lat. : 4 7 ° 6 9 ' 7 5 " E

Communes traversées :

Commune de La Flèche

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de la Flèche : zone Uhc (le cours d'eau du Loir est en zone Np)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "Vallée du Loir du Pont-de-Braye à Bazouges" (FR520007289) L'emprise du projet borde le périmètre de la ZNIEFF de type II. La partie de la ZNIEFF incluse au sein de l'emprise du projet correspond aux berges artificialisées et au parking du site de Port Luneau.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site patrimonial remarquable : LA FLECHE (ZPPAUP) (154SPR1) - Site de Port Luneau localisé à : 160 mètres du MH inscrit "Pavillon carré du XVIème 17 rue Grollier" (1543002) / 275 mètres du MH inscrit "Halle-Mairie" (1543004) / 310 mètres du MH partiellement classé-inscrit "Prytannée Militaire" (154D001) / 345 mètres du MH classé "Ancien Hôtel Huger de Vernevelles" (1541001)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - zone artificialisée
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation - Flèche (72DDT19960005) : inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé (15 juillet 1988) - actuellement en cours de révision (révision prescrite le 22/02/2019)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de secteur d'information des sols ou ex-site BASOL identifié sur le site de Port Luneau (consultation de la base de données Géorisques) Présence d'un ancien garage Renault identifié dans la base de données des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) (PAL7200350)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein du site inscrit "Bords du Loir avec le jardin public et les ruines du château" (72 SI 20)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Port Luneau est situé à proximité directe de la zone spéciale de conservation "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges" (FR5200649): le périmètre du site Natura 2000 correspond aux berges du Loir qui longe le site de Port Luneau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ratio des déblais et remblais est équilibré à l'échelle du projet. Les mouvements de terre dépassent 400m3 mais suite échange avec la DDT, au regard de ce projet structurant en termes de continuités douces sur les berges du Loir, le projet rentre dans la catégorie "transport" du PPRI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est possible que le reprofilage des berges génère un léger déficit en matériaux (22m3). La renaturation des espaces en bord du Loir nécessitera cependant l'apport de terres végétales saines.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements prévus ne génèrent pas de nouveaux besoins en termes d'assainissement ou d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le reprofilage des berges artificialisés (perrés) aura un impact positif sur les berges (renaturation et revégétalisation) et contribuera à renforcer la fonctionnalité écologique des berges artificialisées du Loir en coeur de ville. Les travaux sont toutefois susceptibles de générer un dérangement de la faune voir une dégradation temporaire d'habitat (herbiers aquatiques au bord des perrés), abattage de 15 arbres. Pour éviter tout impact notable, une série de mesures est prise : se reporter aux annexes 8 et 9
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles de générer un dérangement d'espèces d'intérêt communautaire. Des mesures sont prises en phase travaux pour éviter toute incidence significative sur le site N2000 et l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. => Aucune incidence négative significative n'est attendue sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR5200649 : se reporter à l'annexe 9
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements concernent des surfaces actuellement artificialisées (voirie et stationnement).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Flèche est concernée par le risque de transport de matières dangereuses en raison de la présence de routes départementales dont la RD 323 traversant le site de Port Luneau. L'un des objectifs du réaménagement du site de Port Luneau est justement d'apaiser le système de circulation automobile, de favoriser les liaisons douces et de mettre à distance la RD des berges par des plantations notamment.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : le projet est concerné par le PPRi La Flèche (aléa fort - zone réglementaire moyenne urbaine). Renaturation du site et reprofilage des berges est compatible avec le PPRi et améliore la résilience du site. La commune est concernée par d'autres risques naturels (géorisques): sismicité faible, feu de forêt (ne concerne pas le projet), phénomène lié à l'atmosphère (tempête), potentiel radon faible, retrait-gonflement argileux (ne concerne pas le site de Port Luneau).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de mieux maîtriser et canaliser les flux et le stationnement actuels sur le site de Port Luneau. Le trafic routier sera équivalent ou moins important qu'actuellement du fait d'un apaisement du système de circulation et du développement des axes de mobilité douces.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles de générer temporairement du bruit (engins de chantiers). Des mesures de réduction sont prises pour limiter ces nuisances : se reporter à l'annexe 9.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit induit par le projet est principalement dû au trafic routier (déjà existant) et à la vie quotidienne (marché, commerces). L'apaisement du trafic routier permettra de réduire le bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles de générer temporairement des odeurs (engins de chantiers). Des mesures de réduction sont prises pour limiter ces nuisances : se reporter à l'annexe 9.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles de générer temporairement des vibrations (engins de chantiers). Des mesures de réduction sont prises pour limiter ces nuisances : se reporter à l'annexe 9.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du réaménagement du site, la réduction ainsi que la limitation des nuisances lumineuses seront ainsi prises en compte. Le matériel prescrit respectera l'arrêté "TREP 1831126A du 27/12/18
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Port Luneau est actuellement concerné par un éclairage public routier à adapter pour préserver un paysage nocturne sur les berges du Loir (suppression de l'éclairage coté Loir).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réaménagement du site de Port Luneau générera l'excavation de gravats. A noter qu'une partie des matériaux (pavage pierre...) sera réutilisée dans le cadre du chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le projet favorise une mise en valeur de l'entrée de ville et des berges du Loir. A noter que le secteur d'étude est soumis à l'arrêté du 30 juin 2016 (N°337) portant délimitation de zonage archéologique (zonage de saisine seuil à 100m²). Au dessus de ces seuils de surface d'aménagement, la DRAC est destinataire des dossiers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les usages du site seront maintenus, confortés pour certains (commerces, lieux de vie, création d'une promenade, etc.) et maîtrisés pour d'autres (circulation routière encadrée, réduction du stationnement). Les aménagements entraîneront donc une modification (limitée) de certains usages mais dans un objectif de renaturation et de valorisation du site de Port Luneau et des berges du Loir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux avis et décisions de l'autorité environnementale concernant des projets en Pays de la Loire ont été donnés sur la commune de La Flèche :

- Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires et mise en place d'une installation de traitement de matériaux - La Flèche et Thorée-les-Pins (avis du 18 janvier 2016)

- Demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit Les Grandes Landes - La Flèche (avis du 6 mars 2017)

Ces projets sont éloignés du site de Port Luneau. Aucune interaction entre ces projets et le projet d'aménagement et de requalification du site de Port Luneau n'est pressentie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ainsi que l'étude des incidences Natura 2000 associée ne sont pas encore réalisées.

Dans le cas du présent cas par cas, une analyse préliminaire des incidences Natura 2000 a été réalisée : se reporter à l'annexe 9.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mesures d'évitement et de réduction en phase de conception et de travaux (se reporter à l'annexe 9) :
 - Evitement des populations connues d'espèces protégées de leurs habitats,
 - Mise en défens d'habitats des espèces protégées pouvant être présentes au bord du site,
 - Adaptation de la période de travaux,
 - Dispositions spécifiques concernant l'abattage des arbres,
 - Limitation des émissions de poussières, de bruits, de vibrations et de rejets dans l'air en phase travaux,
 - Remplacement progressif des arbres suivant l'état phytosanitaire des sujets existants,
 - Optimisation de la gestion (déblais/remblais) et du réemploi des matériaux,
 - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier,
 - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
 - Assistance environnementale en phase travaux par un écologue.

 - Mesures d'accompagnement intégrées au projet et destinées à renforcer la fonctionnalité écologique du site (se reporter à l'annexe 9) :
 - Réduction de l'éclairage (suppression de l'éclairage sur les berges),
 - Sensibilisation du service gestionnaire à l'entretien par une gestion différenciée des espaces végétalisés et des berges,
 - Reprofilage en pente douce d'une partie des berges susceptibles de favoriser l'expression d'herbiers aquatiques après les travaux,
 - Installation de nichoirs et gîtes pour les chauves-souris.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les risques d'impacts résiduels potentiels et les effets attendus sont précisés en annexe 9.

Il ne semble pas nécessaire que le présent projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale :

- Les travaux sont soumis à cas par cas au titre de la rubrique 10 de l'annexe de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement. Or ces mêmes travaux sont soumis à une procédure d'autorisation environnementale (rubrique 3.1.2.0 de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques) => les incidences potentielles du projet concernent principalement la thématique hydrologique qui sera traitée dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

- L'application de la démarche d'évitement, de réduction, l'analyse préliminaire des impacts résiduels potentiels et des incidences Natura 2000 mettent en évidence une absence d'impact potentiel notable sur l'environnement : le projet de requalification a, au contraire, pour objectif de renforcer la nature en ville.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8. Relevé des sensibilités écologiques (prédiagnostic de Biotope - février 2022) : 06_Annexe_6_Relevés_sensibilités_écologiques_Biotope	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 7. Expertise écologique du site de Port Luneau (CPIE Vallée du Sarthe et du Loir - janvier 2022) : 07_Annexe_7_Expertise_Ecologique_Port_Luneau_CPIE_Vallee_du_Sarthe_et_du_Loir	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 8. Expertise des cavités des arbres localisés sur le site de Port Luneau (Biotope - 14 avril 2022 mis à jour le 12 janvier 2023 pour présenter les dispositions spécifiques à mettre en place en cas d'abattage d'arbres) : 08_Annexe_8_Expertise_cavités_arbres_Port_Luneau_Biotope_V2	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 9. Analyse préliminaire des effets pressentis, description des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement mises en place, analyse préliminaire des impacts potentiels résiduels et des incidences N2000 : 09_Annexe_9_Mesures_ERC_impacts_résiduels_pressentis_Biotope_V1	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHAUVIN

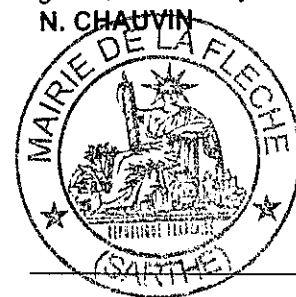
Prénom NICOLAS

Qualité du signataire MAIRE-ADJOINT

A LA FLECHE

Fait le 09/03/2023

Pour la Maire,
Par délégation, le Maire Adjoint
N. CHAUVIN



Signature du (des) demandeur(s)